

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026  
DELIBERATION N°2026\_062

Envoyé en préfecture le 11/06/2026  
Reçu en préfecture le 11/06/2026  
Publié le 15 JUIN 2026  
ID : 076-217601087-20260605-2026\_062-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL  
5 JUIN 2026



Date de la convocation : 29/05/2026  
Conseillers en exercice : 33  
Conseillers présents régulièrement convoqués : 30  
Représentés régulièrement convoqués : 3  
Absents : 0

Date d'affichage : 29/05/2026

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Marie MABILLE, Arnaud DAUXERRE, Mélanie VAUCHEL, Aurélien BEHENGARAY, Carine BORIES, Basile BERNARD, Marion LECOQ, Jérôme ROBERT, Michel PHILIPPE, Hervé ADEUX, Patricia RENAULT, Isabelle HERBERT, Annie JEANNE, Eric DELSAU, Thierry GASNIER, Cécile GOMEZ, Claire DUBOIS, Virginie LE PIOLOT-DIOUBATÉ, Anne VON THENEN, Marielle GUILLEMIN, Mathias MARMIEYSSE, Grégory DEREN, Nassima HAMADI (GHAMDANE), Nicole BERGES, Frédéric ABRAHAM, Antoine AMELINE DE CADEVILLE, Jonas HADDAD, Angélique SEMICHON, Sosthène LOSER

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

M Philippe Emmanuel CAILLÉ pouvoir à Mme Marie MABILLE, M Fabrice LEFRANCOIS pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL, Mme Marie-Pierre DOUTRIAUX pouvoir à M Jonas HADDAD

**Secrétaire de séance** : Mme Marielle GUILLEMIN

**22 - OBJET : PETITE ENFANCE - RAPPORT MORAL D'ACTIVITES DES CRECHES LIBERTY 2025 - PRISE D'ACTE**

Rapporteur : Marion LECOQ au nom du Conseil de la Municipalité

2026\_062

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L. 1411-3, L.1413-1 et R. 1411-7 et 8,

Vu la délibération n°77/2022 du Conseil Municipal du 6 juillet 2022 portant sur la concession de service public pour la gestion et l'exploitation de structures petite enfance,

Vu l'avis de la Commission concernée,

Vu la Commission consultative des services publics locaux en date du 29 mai 2026,

Considérant le contrat de Concession de Service Public conclu entre la Ville et l'association Liberty,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026  
DELIBERATION N°2026\_062

Envoyé en préfecture le 11/06/2026  
Reçu en préfecture le 11/06/2026  
Publié le 15 JUIN 2026  
ID : 076-217601087-20260605-2026\_062-DE

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport annuel joint à la présente délibération.

-----  
Le Conseil Municipal prend acte du rapport moral d'activités des crèches Liberty 2025.

Pour extrait certifié conforme,



le Maire,

\_\_\_\_\_  
**Théo PEREZ**  
Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*